IMPRESSIONS DE SERBIE

— III —

Les caractères du royaume des Serbes, Croates et Slovènes

Subotica, 25 Mai 25.

J'ai montré, dans mon précédent article, où en était notre influence française et j'ai ajouté que notre civilisation ne s'était guère manifestée chez les nouvelles provinces qui font partie intégrante, depuis le traité de Lausanne du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et dont les territoires s'étendent largement au Nord du Danube et de Belgrade. C'est que ce traité, qui a triplé la superficie et le nombre d'habitants de l'ancien Royaume de Serbie, a rattaché sous la même autorité les Croates qui faisaient autrefois partie de la Hongrie et les Slovènes qui dépendaient de l'Autriche. Il se justifiait par la nécessité pour les puissances occidentales, d'avoir une barrière solide contre les prétentions possibles de l'Orient et il trouvait sa raison primordiale dans le droit donné aux peuples de pouvoir disposer d'eux-mêmes. Les Serbes, Croates et Slovènes ont, en effet, une origine Slave commune. Ils ont fait tous trois partie de la grande immigration des Slaves du Sud qui s'est produite au 12e siècle et ils ont conservé la même langue, à l'exception toutefois des Slovènes qui parlent un patois slave, mélangé d'Autrichien et difficilement compréhensible pour leurs nouveaux compatriotes. Si respectables que puissent être ces questions d'origine et de langue, il faut pourtant se rendre compte, dans l'intérêt de notre politique future, qu'il y a des différences importantes entre les Serbes, les Croates et les Slovènes. D'abord, ils n'ont pas la même religion. Les Slovènes sont ardemment catholiques; les Croates sont, pour la plupart, catholiques avec des éléments orthodoxes venus du Sud et des éléments protestants importés d'Allemagne et principalement de Saxe; les Serbes, eux, sont tous orthodoxes.

Je ne parle, pour mémoire, que des Musulmans qui confinent l'Albanie et des Juifs qui vivent un peu partout, mais principalement dans le Sud. Toutes ces religions servent le Roi et le servent même très bien. Le Roi s'en sert en les subventionnant et en les honorant puisque, aux jours officiels, il oblige ses officiers à s'appuyer, tour à tour, un « Te Deum » dans les différents Temples. Le Trône et les Autels s'entendent donc très bien pour le moment, mais une rivalité entre les différents cultes n'est pas impossible un jour, si nous voulons tenir compte du fanatisme religieux et mystique qui sévit en Serbie où les prêtres et les popes, tout puissants, s'occupent d'éducation, d'hygiène sociale, d'état civil... et de bien d'autres choses encore.

Il y a aussi, entre les Serbes, les Croates et les Slovènes, une grande différence de civilisation. Alors que, depuis plus de 200 ans, les Serbes, constamment en lutte contre leurs voisins et principalement contre les Turcs, ont mis toute leur activité à conquérir leur indépendance et à organiser la guerre, les Slovènes et les Croates vivants sous la domination Autrichienne et Hongroise ont supporté, sans trop récriminer, leurs ennemis d'aujourd'hui et se sont affinés aux bienfaits de la civilisation occidentale. Du côté Serbe, la pauvreté l'énergie farouche, la souffrance, le patriotisme constamment exalté, la misère, la guerre, enfin. Du côté Croate et Slovène, l'influence humanitaire des universités, la prospérité commerciale et industrielle, la richesse qui a permis de multiplier les œuvres d'organisation et de perfectionnement social.

Le caractère des uns et des autres s'est ressenti naturellement des conditions de vie. Le Serbe est spontané, agressif, fier de lui, ultranationaliste, confiant en sa force, susceptible à l'excès et naturellement courageux. Pendant une traversée que nous faisions en canot automobile pour étudier le paludisme à l'île de Krk, nous étions en panne de moteur par suite d'algues qui obstruaient le tuyau d'échappement. Les deux médecins Serbes qui nous accompagnaient ont interrompu leur casse-croute, se sont déshabillés sans mot dire et sans forfanterie pour se jeter à la mer et réparer l'avarie. Ça n'a l'air de rien, mais un trait semblable caractérise toute la race de ceux qui, en Macédoine, marchaient des journées entières avec un quart d'eau et un crouton de pain. Le Serbe, en revanche, a des gros défauts qui sont la conséquence même de ses qualités; il est dur, belliqueux, orgueilleux. La guerre ne lui fait pas peur si elle doit le rendre plus grand. Il veut dominer et, comme il a les rênes du pouvoir, il apporte dans son administration toute la discipline militaire et brutale. Pauvre d'argent, riche de cœur.

Le Croate, lui, est plus raffiné et par conséquent plus phraseur. Il habite un pays riche et sain et il en est fier comme si il en avait le seul mérite. Les Autrichiens ne lui ont rien appris et il est par dessus tout, Croate. Il n'aime pas beaucoup les malheureux et le Serbe, pour lui, est un pauvre qui le pressure. Aussi, il se plaint et il ne cache pas son mécontentement en voyant que les grandes administrations ont des Serbes à leur tête. Il tique contre l'arrogance de ses nouveaux maîtres qui ont pris la haute direction civile et militaire. Aussi, un Croate ne fréquente jamais un café Serbe et les officiers Serbes, par ordre, ne vont pas dans les brasseries Croates. En s'évitant, ils s'entendent mieux et un sentiment les rapproche quelquefois; la haine commune de l'Italien.

Le slovène est le riche cultivateur qui a des forêts et des montagnes. Ça lui suffit. Il est heureux pourvu qu'il puisse chanter et qu'on lui laisse la paix. La Serbie, serait très loin pour lui si il ne la connaissait pas par ses fonctionnaires. Mais les moissons sont belles en céréales et en dinars.

Bref, comme me disait un Professeur dans une amusante boutade, trois Serbes réunis veulent former une division d'armée, trois Croates un parlement et trois Slovènes un quatuor.

Ces trois peuples sont actuellement régis par une même constitution, nous en examinerons la forme.

Dr M. CUISSET.

Directeur du Bureau d'Hygiène de Valenciennes.

FUMEURS, VOICI DES GRENADIERS A 0 FR. 40

Paris, 30. — La régie informe le public qu'elle vient de mettre en vente, des cigares « grenadiers » à 0 fr. 40 pièce. Ces cigares qui, comme les voltigeurs, sont d'une composition très légère, peuvent être demandés dans tous les principaux débits de tabacs.

La loi des finances revenue devant la Chambre

Paris, 30. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Fernand BOUISSON.

M. Caillaux est au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles de la loi des Finances.

L'article 1er est disjoint.

Le Ministre des Finances promet deux importantes satisfactions aux industriels et aux commerçants : 1° Il sera tenu compte de leurs années déficitaires ; 2° L'impôt sur les plus-values des fonds de commerce sera supprimé.

Les bénéfices agricoles

M. Alex DUVAL demande ensuite la disjonction de l'article 4 ter (impôt sur les bénéfices agricoles), prétendant que les agriculteurs sont surchargés d'impôts.

La disjonction combattue par le gouvernement et la Commission est repoussée par 354 voix contre 205.

M. CAPUS, ancien ministre de l'Agriculture, défend un amendement, qu'il trouve équitable, tendant selon lui à faire apparaître dans la cédule des bénéfices agricoles les sacrifices importants que l'Etat demande à la grande culture.

MM. DE MONICAULT et DUVAL Arnould s'élèvent contre le texte de la Commission.

VINCENT AURIOL dit que le texte présenté actuellement par la Commission est un texte transactionnel. Il invite tous ses collègues à s'y rallier en leur faisant remarquer que le texte de la Commission en réalité ne touche que 12.000 gros producteurs et qu'il exempte presque totalement la grand masse des petits et des moyens agriculteurs.

COMPERE MOREL trouve qu'il est nécessaire que la grande et la moyenne culture paient leur juste charge d'impôts.

Finalement l'amendement Capus est repoussé par 354 voix contre 200. Ce dernier demande le renvoi à la Commission, qui est repoussé par 319 voix contre 2.5. et l'article 1er est adopté par 325 voix contre 210. La suite de la discussion est renvoyée à 15 h. 30.

La séance de l'après-midi

La séance s'ouvre à 15 h. 40 sous la présidence de M. HERRIOT.

La Chambre adopte sans débats, divers projets de loi, entr'autre celui tendant à fixer les conditions dans lesquelles des conseils municipaux peuvent créer des taxes directes et indirectes ; celui concernant la composition du comité consultatif des assurances contre les accidents du travail.

On reprend la loi des finances

On aborde l'article 5 qui fixe à 6.000 fr. l'abattement à la base pour le calcul de l'impôt sur les salaires et revenus, à 3.000 fr. l'abattement supplémentaire prévu au bénéfice du contribuable marié, à 3.000 fr. par enfant, l'abattement prévu au bénéfice du contribuable père de famille.

Le Sénat a disjoint cet article.

La Commission accepte la disjonction, mais M. LUCIEN VOILIN (Seine) demande à la Chambre de reprendre le texte qu'elle avait primitivement voté.

LEBAS, député du Nord, dit : La disjonction de ce texte serait une injustice à l'égard des petits qui eux, ne peuvent pas frauder.

Après une nouvelle intervention de M. LAMOUREUX, l'amendement Voilin est adopté à l'unanimité de 552 votants. L'article est adopté sous le numéro 1 ter (B).

La Chambre reprend, sur la demande de sa Commission, l'article 7 de l'ancien texte, qui avait été disjoint par le Sénat et qui complète les dispositions qui viennent d'être établies par l'amendement Voilin. Cet article est adopté sous le numéro 1 ter (C).

Les bénéfices des professions libérales

Sur l'article concernant les professions non libérales, modifié par le Sénat, on propose de constituer une commission d'experts chargée d'apprécier les différends entre le fisc et l'assujetti à l'impôt.

Après un échange d'observations, on se met d'accord sur la composition de la Commission qui comprendra le président du tribunal civil du chef-lieu, un avocat ou un avoué, un notaire et un représentant de la profession du contribuable intéressé. Il y aura en outre un inspecteur des contributions directes et trois membres suppléants.

M. CAILLAUX affirme que l'impôt sur les professions libérales est loin d'être ce qu'il devait être.

M. LOUCHEUR. — Je considère, comme M. le Ministre des Finances, que cet article est fort intéressant puisqu'il permet au fisc de recouvrer l'impôt sur les contribuables qui doivent le payer. L'article est adopté ainsi que les suivants.

L'impôt général sur le revenu

L'article 6 bis est ainsi conçu : si l'impôt général sur le revenu est manifestement inférieur aux dépenses ostensibles que comporte son train de vie, l'intéressé est tenu s'il y est invité par le contrôleur de justifier l'insuffisance apparente de sa déclaration.

Après observation de plusieurs députés et réponse de M. Caillaux, l'article 6 est adopté. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demande d'interpellation

M. BERTHON demande à interpeller sur les poursuites contre les communistes en vertu de la loi de 1894.

M. PAINLEVE, demande le renvoi et affirme que l'on ne laissera pas impunis les actes de militaires à la désobéissance, à la désertion.

Je regrette pour ma part, dit-il, qu'il se trouve des hommes pour poursuivre de telles entreprises et parfois pour les encourager du haut de cette tribune. Ces entreprises seront réprimées avec toute la rigueur de la loi. Le vice-président de la Commission de législation civile et criminelle annonce que le projet de loi abrogeant la loi de 1894 sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le renvoi de l'interpellation Berthon est adopté à mains levées à une grande majorité.

Séance levée à 19 h. 30.

Séance mercredi à 10 heures, suite de la loi des Finances.

Le Sénat a voté un douzième pour Juillet

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. de SELVES.

On introduit, avec le cérémonial habituel les membres de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement des dépôts et consignations.

M. MARTIN lit le rapport de cette commission sur les opérations de l'année 1924 de ces établissements.

Ces messieurs sont ensuite reconduits, avec le même cérémonial.

M. CAILLAUX dépose divers projets.

De nombreux sénateurs déposent diverses propositions ou rapports.

On discute le nouveau douzième

Puis au lieu d'aborder l'ordre du jour on discute de suite le nouveau douzième provisoire. Des amendements au projet sont présentés par les sénateurs des départements dévastés.

La parole est à M. HENRY BERENGER. il indique que les 29 millions en excédent pour le Maroc sont applicables aux transports du matériel et à l'alimentation des troupes.

Les six premiers articles sont adoptés.

M. JOSSE pose une question au sujet du Maroc.

M. CAILLAUX fait remarquer que seuls le Président du Conseil et le Ministre des Affaires Etrangères sont qualifiés pour répondre.

M. DE LUBERSAC développe un article additionnel pour permettre aux sinistrés de pouvoir imputé jusqu'au 1er janvier 1926 au lieu du 1er juillet 1925 les impôts directs sur les indemnités de dommages de guerre.

Après promesse de M. CAILLAUX, le sénateur de l'Aisne retire son article additionnel, puis en présente d'autres relatifs aux coopératives de reconstruction. M. CAILLAUX lui accorde satisfaction, il retire encore ces articles.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 284 voix contre 1 sur 285 votants. Le Sénat valide l'élection de M. NOGUES, dans les Hautes-Pyrénées.

Différents projets sont adoptés

Après lecture d'un rapport de M. BERENGER sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits, le Sénat adopte plusieurs projets, et ajourne à jeudi la délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre autorisant la révision des baux à longue durée; après l'interpellation de M. Bluysen sur le Maroc.

Séance levée à 17 h. 10 et renvoyée à jeudi.

Au Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni mardi matin, à 9 h. 30, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation au Maroc. M. Briand Ministre des affaires étrangères, a fait un exposé la situation extérieure.

Le Conseil a décidé que M. Painlevé se rendrait personnellement à la cérémonie qui aura lieu à Bligny, le 12 juillet prochain, en l'honneur des morts italiens de la guerre.

MM. Pierre Laval, Ministre des travaux publics, et Jean Durand, Ministre de l'Agriculture, ont entretenu le Conseil de la question du transport des vins.

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'état des travaux parlementaires sur les questions qui ressortissent aux divers départements ministériels. Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

M. Caillaux, Ministre des Finances, retenu à la Chambre, n'assistait pas au Conseil. Les Ministres se réuniront en conseil de cabinet vendredi prochain, à 10 h., au ministère de la guerre.

T. S. F. A. MARCHANDIER, rue St-Pierre-St-Paul, 11, Lille
— CATALOGUE R. : 0 fr. 60 —
Ses POSTES, ses PIECES DETACHEES

L'emprunt Or

Un de nos confrères parisiens annonce que M. Caillaux prépare l'émission de l'emprunt-or. Hier après-midi, il a réuni dans son cabinet du Louvre tous les représentants des banques pour leur faire part de ses intentions et recueillir leur avis. D'autre part, il a déjà constitué un organisme spécial qui aura mission d'assurer l'exécution des décisions prises. Ce service, placé sous la haute autorité de M. Georges Bonnet, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, aura pour directeur effectif M. Regard, sous-directeur du Crédit Foncier.

Les titres de cet emprunt seront probablement du type des rentes perpétuelles, mais aucune décision ferme à cet égard n'a encore été prise. Le taux d'intérêt reste encore indéterminé ; il se lie d'ailleurs à la situation du marché et à l'état des changes au jour choisi pour l'ouverture de l'opération. L'emprunt à émettre n'aura d'autre limite, quant à son chiffre global, que le total même des bons de la Défense nationale aux porteurs desquels il est réservé.

La décision du ministre portera donc sur le taux d'intérêt, les dates d'ouverture et de clôture de l'émission, le cours moyen du change sur le dollar qui garantira les souscripteurs contre les fluctuations, le montant maximum de la dette flottante du Trésor au jour où l'emprunt prendra fin.

Selon toute vraisemblance, c'est à la fin de la semaine que le public sera informé des dispositions pratiques prises pour lui offrir le moyen de transformer ses bons de la Défense nationale en emprunt-or.

LA MORT D'UN ANCIEN CUIRASSIER DE REISCHOFFEN

Saint-Etienne, 30. — M. Jean Drevou, âgé de 80 ans, ancien cuirassier de Reischoffen, vient de mourir à Malleval.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Edgard Arcelin, directeur de la « Gazette de Péronne », chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller municipal de Péronne.

Les funérailles ont eu lieu hier à Péronne.

Nous présentons à la famille de notre confrère, en cette douloureuse circonstance, nos sincères condoléances.

La curieuse expulsion de chinois indésirables

Ces temps derniers, ces Chinois communistes ont manifesté à l'ambassade de Paris.

Le Gouvernement prit contre eux une mesure d'expulsion, mais cette expulsion de France a été extrêmement laborieuse et des incidents qui n'ont pas un caractère de gravité, mais un caractère comique l'ont accompagnée.

Des agents de la sûreté générale de Paris étaient arrivés à Feignies avec les dix Chinois qui devaient passer la frontière.

Le commissaire français, après avoir lâché les Chinois sur le territoire belge revint à son bureau.

A peine était-il de retour qu'il fut stupéfait de voir que presqu'aussitôt les Chinois qui étaient passés en Belgique se trouvaient avec deux de ses inspecteurs dans son bureau. Le commissaire spécial de Feignies ne tarda pas à connaître la raison de ce retour. C'est que le Gouvernement belge n'avait pas voulu de ces indésirables communistes sur le territoire de la Belgique, et il les avait fait expulser à son tour par les gendarmes.

Fort ennuyé, le commissaire spécial demanda des instructions à la Préfecture qui envoya immédiatement à la frontière un de ses commissaires de police.

Ce commissaire tenta aussi de faire passer les Chinois en Belgique, mais ses tentatives n'eurent pas plus de succès que celles de son collègue.

Décidé malgré tout à accomplir la mission dont on l'avait chargé, il se décida à changer de pays-frontière.

Il prit le train avec les dix Chinois pour Strasbourg. Là, il se rendit à la frontière allemande et réussit enfin à expulser définitivement ces encombrants personnages.

Une manifestation communiste échoue piteusement

Paris, 30. — L'organe du parti communiste avait annoncé qu'une importante délégation des Associations ouvrières féminines de Paris serait reçue cet après-midi à la Chambre par le groupe parlementaire communiste. Un discret renforcement du service d'ordre avait été organisé aux alentours du Palais Bourbon, en prévision de cet événement. A 14 h. 45, heure fixée pour le rassemblement des délégués une vingtaine de femmes seulement se trouvaient au rendez-vous.

A la demande de M. Doriot la délégation qui venait protester auprès du groupe communiste contre les opérations du Maroc a été introduite dans le Palais Bourbon sans provoquer le moindre incident. Elle a été conduite dans le local des délibérations du groupe communiste où elle a exposé le but de sa démarche.

Un maire communiste ...et son écharpe, en prison

Tours, 30. — En vertu d'un mandat du Parquet d'Angers, la gendarmerie de Tours, a arrêté M. Robespierre Henault, maire communiste de Saint-Pierre-des-Corps, qui, dans une récente réunion à Angers, tint des propos subversifs et excita les militaires à la désobéissance.

M. Henault a pénétré dans la prison ceint de son écharpe.

Mascart rentre en France

New-York, 30. — Le boxeur Mascart, rentrant en France, s'est embarqué sur le « Suffren ».

Le nouveau batonnier des avocats de Paris

Paris, 30. — Le Conseil de l'Ordre a procédé aujourd'hui à l'élection de son nouveau bâtonnier, en remplacement de Me Manuel Fourcade, bâtonnier sortant. Par 622 voix sur 710 votants, Me Aubépin a été élu bâtonnier.

Il a plaidé notamment dans les affaires Lenoir Humbert et dans le procès de la reddition de Maubeuge.

LES IMPOTS DES CONTRIBUABLES AMECICAINS DIMINUERONT

New-York, 30. — L'année fiscale, aux Etats-Unis, se termine avec un excédent de recettes d'environ cinquante millions de livres sterling. Les prévisions les plus optimistes de la Trésorerie ont donc été dépassées et de beaucoup.

Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu seules dépassent déjà la somme de vingt millions de livres sterling. Aussi, M. Mellon, secrétaire d'Etat de la Trésorerie, estime-t-il que les impôts pourront être réduits et qu'on pourra percevoir de 60 à 80 millions de moins que cette année.

LA RÉPARATION DES CALAMITÉS PUBLIQUES DANS LE NORD

Sous la présidence de M. Fernand Leroy, Secrétaire-Général de la Préfecture, une Commission chargée de répartir les crédits alloués pour réparations de capitaux détruits à la suite de calamités en 1923 et 1924, s'est réunie mardi matin.

Les commissaires étaient : MM Degouy, directeur des contributions directes ; Gaudou, architecte départemental ; Gilbert, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Vanderyvnet, ingénieur du génie rural ; docteur Hamel ; Tassier, fondé de pouvoir du trésorier-payeur général.

On a examiné les dossiers par communes. Celles qui ont été le plus éprouvées par les inondations et les ouragans se trouvent dans les arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes.

Quand le ministre aura fait connaître de quelle somme on dispose, la répartition du numéraire commencera.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Membre du Tribunal de Dommages de guerre de Béthune : M. Jacques, juge suppléant, rétribué du ressort de la Cour d'Appel de Douai, en remplacement de M. Rousselet.

Membres suppléants du Tribunal des Dommages de guerre de Béthune : MM Perret et Lenys, juges suppléants rétribués du ressort de la Cour d'Appel de Douai, en remplacement de MM. Auzillion et Pigeac.

Greffiers des justices de paix de Carnières (Nord), M. Doise Henri-J.-B., en remplacement de M. Marest, démissionnaire ; de Croisille (Pas-de-Calais), M. Wedeux Louis, huissier, en remplacement de M. Dhenin, démissionnaire (Loi du 29 novemb. 1921, article 1er).

Le Centenaire de la Photographie

Paris a célébré les deux inventeurs Niepce et Daguerre

Paris, 30. — Ce matin a été inaugurée à la caserne du Prince Eugène, place de la République, la plaque commémorative qui sera mise sur l'emplacement du diorama de Daguerre, né à Cormeilles (S.-et-O.) en 1789.

Cette plaque en marbre blanc, porte l'inscription suivante : « Ici s'élevait de 1822 à 1839 le diorama de Daguerre et le laboratoire où celui-ci perfectionnant l'invention de J. Niepce, découvrit le « Daguerréotype ».

Cette plaque sera posée contre le mur de la caserne, à l'angle de la rue de la Douane et de la place de la République.

Au nom de la Société Française de Photographie, M. Ch. Cromer a fait remise de la plaque à la Ville de Paris, puis il rappela l'œuvre de Daguerre et de Niepce, les deux inventeurs de la photographie.

Il rend plus particulièrement honneur à Niepce, dont il retrace la vie et les travaux.

Niepce naquit à Chalon-sur-Saône, le 7 mars 1765. Fils d'un conseiller du roi et receveur des consignations au bailliage de sa ville natale, il se voua à la carrière des armes qu'il dût abandonner de bonne heure pour faiblesse de la vue. Après un court séjour dans l'administration, à Nice, il regagna Chalon et mettant à profit sa forte culture scientifique, dès 1801, en collaboration avec son frère Claude, il se consacrait aux sciences appliquées, inventait le pyréophore, le premier moteur à explosion, que rappelait récemment le « Matin » et une pompe hydrostatique, découverte qui lui valaient l'admirative amitié de Berthollet et de Carnot, mais qui ne parvenaient qu'à le ruiner.

Sa grande préoccupation fut ensuite de mettre la science au service de l'art. Passionné de lithographie, — alors toute neuve en France, — son rêve était de substituer la lumière au dessinateur, de la forcer à étaler elle-même, et à demeure, l'image sur la pierre.

Niepce essaya maintes substances sensibles. Puis, un beau jour de 1822, ce fut l'éblouissement. Il remarqua que le bitume noir de Judée, blanchissait sous l'action des rayons lumineux, que les surfaces blanches devenaient solubles dans l'essence de lavande, tandis que les surfaces noires, trempées dans l'huile de pétrole restaient insolubles. Le miracle était en partie réalisé. L'image, fixée. Pour l'obtention de celle-ci, le magicien perfectionna la chambre noire, imagina de diaphragmer l'ouverture. La photographie, toute la photographie, en somme, faisait son entrée dans le monde.

C'est alors que Niepce se lia avec Daguerre. En 1825 et 1826, ensemble ils associèrent leur génie.

Mais, ce qu'il faut retenir, c'est que si, par la suite, toute la gloire de la découverte de la photographie devait être attribuée à Daguerre celui-ci, dans le contrat qui l'unissait à Niepce, reconnaissait formellement, en 1829, qu'il ne comptait que coopérer au « perfectionnement de la découverte inventée » par l'ancien officier, qui mourut pauvre et oublié, en 1833, dans sa petite campagne du Gras, à Chalon.

Par une heureuse revanche de la destinée, c'est au cousin du méconnu qu'avait honoré Arago, c'est à Niepce de Saint-Victor que la photographie allait être redevable de son progrès décisif. Car c'est celui-ci qui, en 1847, imagina de substituer le verre au métal, d'enduire d'amidon et d'iodure d'argent la mince plaque transparente, — de créer, en somme, le cliché.

M. Naudin a ensuite remercié M. Cromer et fait, à son tour, l'éloge des deux inventeurs.

PAS DE REVUE A LONGCHAMP LE 14 JUILLET

Paris, 30. — M. Paul Painlevé, président du Conseil, ministre de la guerre, a décidé de supprimer le défilé des troupes, à Longchamp à l'occasion du 14 juillet.

La revue traditionnelle sera remplacée par une prise d'arme à l'Arc de Triomphe.

Les détails de cette cérémonie militaire seront arrêtés en Conseil des Ministres.

AU CONSEIL DE PRÉFECTURE

Une défaite de la Réaction

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEMANDE L'INVALIDATION DES ELECTIONS D'ARMENTIÈRES

Décidément, la réaction joue de malheur. Hier, l'affaire concernant les contestations des élections municipales d'Armentières est venue devant le Conseil de préfecture.

Nos amis radicaux et socialistes, unis sous le vocable « Ligue de défense laïque », se plaignaient que la révision des listes électorales avait été mal faite par la bande Conem et Cie, que tous les électeurs n'avaient pû être inscrits et que, par contre, des radiations avaient été faites en dehors des délais légaux. En outre, des irrégularités ont été commises par les réactionnaires pendant le scrutin.

Cette thèse fut ardemment et éloquemment défendue par Me Archaimbaud.

Me Decaux, agissant uniquement comme avocat et tout en observant une indépendance politique personnelle absolue, défendait les faux élus d'Armentières.

Après de brillantes plaidoiries, M. Fernand Leroy, commissaire du Gouvernement, conclut à la légitimité des griefs invoqués, à la recevabilité par conséquent de la demande d'invalidation.

Des explications données, il ressort en effet nettement que MM. Conem et Cie, ont eu en tout ceci une attitude très discutable et que le jeu du scrutin a très bien pu être faussé.

M. Emile Régnier, président du Conseil de Préfecture, Gimat et Luzy, ses assesseurs, ont mis l'affaire en délibéré.

L'invalidation est probable, pour ne pas dire certaine.

Après Loos, après Lille, ce nouveau succès des véritables Républicains prend des allures de catastrophe pour la réaction.

Le tremblement de terre de Californie

Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions de dollars

Des témoins oculaires, venant de Santa-Barbara, assurent qu'il y a plus d'une centaine de morts sous les décombres de la ville et confirment que le nombre des blessés est de plusieurs centaines. Au début de l'après-midi, des incendies éclatèrent et détruisirent la plupart des maisons qui avaient été épargnées par la secousse sismique.

Des scènes de panique se produisirent sur tous les points de Santa-Barbara, tandis que les pompiers et des volontaires s'efforçaient vainement de lutter contre les flammes, la plupart des réservoirs d'eau ayant été crevés.

La Compagnie du « Southern Pacific Railway » a immédiatement ordonné de diriger sur le district de Santa-Barbara tous les wagons citernes de ce réseau.

Les mêmes témoins oculaires ajoutent que les sauveteurs on fait preuve, en maintes occasions, du plus grand courage. C'est ainsi que les sœurs de la Merci ont sauvé les infirmes et les enfants de l'Hôpital et de l'orphelinat de Saint-Vincent. Elles poursuivirent leur œuvre de sauvetage dans la ville même, se risquant sous les murs branlants, sans souci de leur propre vie. Quatre d'entre elles ont d'ailleurs été grièvement blessées.

Le tremblement de terre a causé des dégâts dans toutes les parties de la ville de Santa-Barbara, où des bâtiments de toutes sortes sont écroulés. Les dégâts sont évalués à plusieurs millions de dollars.

Des secousses sismiques ont été ressenties également ce matin dans le Montana. Quarante et une secousses distinctes ont été ressenties samedi soir, à Three Forks. Il n'y a aucune victime, mais une crevasse irrégulière s'est formée sur une quinzaine de kilomètres de longueur et un éboulement s'est produit.

Vingt-sept victimes d'un typhon aux Philippines

Un télégramme transmis par le gouverneur des îles Philippines rapporte qu'un typhon vient de ravager les districts voisins de Bulacan.

Vingt-sept personnes ont été tuées. Une centaine de maisons d'habitation ont été détruites et les récoltes ont gravement souffert.

Le gouvernement distribue en hâte des secours aux sinistrés.

RECOMPENSES AUX OUVRIERS DES ETABLISSEMENTS MILITAIRES

Des médailles d'honneur sont décernées aux ouvriers et employés civils des établissements relevant du département de la guerre.

Médaille d'or. — MM Sueur, chefferie de Dunkerque, agent au contrôle des ciments, 35 ans de services ; Henri Cattu, chefferie de Lille, dessinateur ordinaire de 1re classe, 34 ans de services.

Médaille de vermeil. — M. Théodore Lecoustre, poudrerie nationale d'Esquerdes, auxiliaire, 38 ans de services ; Emile Fasquelle, poudrerie nationale d'Esquerdes, tonnelier 42 ans de services ; Joseph Delcroix, parc d'artillerie de Douai, maçon, 36 ans de services.

Médaille d'argent. — MM. Georges Penez, parc d'artillerie régional de Douai, chef d'équipe non professionnel, 35 ans de services ; Georges Vincent, parc d'artillerie régional de Douai, chef d'équipe non professionnel, 35 ans de services ; Georges Vincent, parc d'artillerie régional de Douai, armurier, 37 ans de services ; Oscar Ducourty, parc d'artillerie régional de Douai, manœuvre, 34 ans de services ; Henri Fiévet, parc d'artillerie régional de Douai, bourrelier, 34 ans de services; Achille Vancellebroc, parc d'artillerie régional de Douai, chef d'équipe professionnel, 34 ans de services ; Elisée Simon, poudrerie nationale d'Esquerdes, plombier-zingueur, 38 ans de services.

Médaille de bronze. — MM Gustave Cocquempot, poudrerie d'Esquerdes, auxiliaire, 34 ans de services; Julien Cognion, poudrerie d'Esquerdes, auxiliaire, 30 ans de services ; Jean-Baptiste Lemaître, poudrerie d'Esquerdes, auxiliaire, 30 ans de services ; Cléophas Morenval, poudrerie d'Esquerdes, chaudronnier 30 ans de services ; Eugène Carouelle poudrerie d'Esquerdes, auxiliaire, 31 ans de services ; Léon Goniau, parc d'artillerie régional de Douai, manœuvre, 30 ans de services ; Alcide Teilier, parc d'artillerie régional de Douai, manœuvre, 31 ans de services.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Une grande fête laïque à Lille

Elle donnera un éclat exceptionnel aux festivités du 14 Juillet

Depuis quelques années, les fêtes du 14 juillet manquent quelque peu d'éclat.

Pourtant, cette date mémorable qui exalte le premier pas en avant fait par nos aïeux pour la conquête de la Liberté, le culte de l'Egalité, et l'expansion de la Fraternité, vaut d'être célébré avec ampleur.

C'est ce qu'a pensé la nouvelle municipalité lilloise, c'est ce que les élus socialistes et radicaux veulent affirmer.

Sur la proposition de Roger Salengro, maire de Lille, une grande fête laïque déroulera donc ses cortèges, étendra ses festivités le 14 juillet prochain dans la capitale des Flandres françaises.

Le Revue des Ecoles aura lieu cette année boulevard des Ecoles et place de la République.

On y verra figurer non seulement les enfants des Ecoles laïques comme les autres années, mais encore les élèves des écoles d'enseignement professionnel, les groupements d'éducation physique des Amicales, les Amicales laïques, le Denier des Ecoles, le Sou des Ecoles, les élèves de l'Ecole Supérieure, des Sociétés de gymnastique, des Sociétés musicales.

Cette revue aura lieu cette année à 8 h. 45, au lieu de 8 heures, heure trop matinale. D'autres réjouissances sont prévues, notamment, le soir, un superbe feu d'artifice comme on n'en vit point à Lille depuis 1914.

A 11 h. 30, tous les représentants des sociétés laïques de Lille seront reçus solennellement à la mairie. Comme on le voit, l'anniversaire de la prise de la Bastille recouvrera cette année à Lille sa véritable signification d'autrefois. Nous reviendrons sur ce sujet.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau temps, ciel pur ou peu nuageux. Vent d'Est 1 à 3 m. Température en hausse, minimum 8°.

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1925. — No 4

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Dans un riche hôtel particulier de Paris, une violente querelle s'élevait entre le docteur Marotti — qui se fait appeler le comte Spolini — et sa maîtresse Eva de Champval, actrice. Celle-ci réclame vingt mille francs : le docteur lassé de ses multiples demandes d'argent refuse.

Pourtant sous les menaces d'Eva il cède, et il se rend au cercle où il compte gagner cet argent au jeu.

Au cercle sa chance au jeu semble suspecte à beaucoup.

— C'est encore possible. Un jour celle-ci me dit que le comte brûlait du désir d'entrer en relations avec la haute société parisienne et serait très flatté d'être admis au cercle de Vendôme. La chose me parut toute naturelle et je m'empressai de satisfaire au désir de ma maîtresse. C'est alors que je le présentai ici.

Le lieutenant avait donné cette explication très simplement, comme s'il eût parlé d'un fait très simple et très logique : cependant une inquiétude pesait dans sa voix.

Il se rendait compte à présent que la recommandation d'une courtisane n'était peut-être pas celle qu'aurait dû choisir un homme du monde, même un étranger, et qu'il eût été facile à celui-ci de trouver, dans la colonie italienne de Paris, des influences en rapport avec son rang.

Les amis du jeune homme se taisaient la même réflexion ; mais ils avaient vous trop d'affection et d'estime pour lui, pour se permettre de la formuler tout haut.

Il y eut donc, après la déclaration de Jean de Préville, un moment de silence gêné.

— Comment, il est encore là, fit tout à coup Raoul d'Ermont ?

— Aurait-il l'intention de prendre encore une seconde banque ?

— J'en serais ravi, dit Jean, car je tiens à éclairer ce mystère avant de vous quitter pour toujours.

Pendant ce temps, le comte Spolini, les yeux fixés sur la table de jeu, semblait attendre le moment oportun pour s'y installer de nouveau.

— Approchons-nous, fit alors l'officier, et prenons un instant part au jeu. Je veux observer notre homme et je vous en donne ma parole, si vos soupçons sont fondés, c'est moi-même qui vous débarrasserai de lui.

— Comment !

— Ce soin ne peut regarder que moi, puisque c'est moi qui l'ai présenté au cercle.

En disant ces mots, Jean se levait et se dirigeait d'un air indifférent vers la table du baccara.

Ses amis le suivaient à une courte distance.

Le comte Spolini — ou mieux, André Marotti — leur tournait le dos et ne remarqua pas leur mouvement.

D'ailleurs tout en paraissant suivre attentivement la partie en cours, il était en proie aux plus vives préoccupations.

Sa première passe avait été très fructueuse et, grâce à l'acharnement des pontes, irrités de ne pouvoir faire sauter ce banquier si heureux, il avait sur lui la presque totalité de la somme exigée par Eva.

Mais, se rappelant qu'il avait promis à sa maîtresse de lui apporter plus d'argent qu'elle n'en demandait, il était possédé par la tentation de prendre une nouvelle main.

Brusquement, comme le joueur qui tenait la banque venait de perdre, sur un coup malheureux, tout son enjeu, et se levait, Marotti prit sa place en prononçant ces mots :

— Je prends la banque. Il y a deux mille francs.

A ce moment, Jean s'approcha de la chaise du faux comte et resta immobile derrière lui ne perdant pas un seul de ses gestes.

Pendant ce temps le croupier faisait passer de nouvelles cartes à droite et à gauche de la table et invitait les joueurs à couper.

Puis il posa le paquet entier devant Marotti, en l'appuyant sur un bloc d'ébène.

Avec une tranquillité qui n'était qu'apparente, — car, intérieurement, le misérable était torturé par une anxiété indicible — le médecin, plongeant la main gauche vers le paquet de cartes comme pour les étaler un peu devant lui.

Ce mouvement était à peine esquissé que Marotti se sentait le poignet saisi par une main de fer, qui le broyait comme l'eût fait un étau.

La surprise, autant que la douleur, lui firent desserrer les doigts et les cartes préparées à l'avance qu'il dissimulait dans la paume de sa main gauche tombèrent sur le tapis.

— Voleur ! s'écria une voix tonnante. Hors d'ici !

Alors comme la main qui le tenait par le poignet venait de le lâcher, il se leva brusquement, blême et frissonnant, et se retourna.

Le doigt tendu vers la porte, dans une attitude pleine de noblesse et de dignité, le lieutenant Jean de Préville était debout devant lui...

CHAPITRE II

LA FAUTE DE SIMONNE

Laissant pour un moment André Marotti face à face avec Jean de Préville, nous conduirons le lecteur à Neuilly-sur-Seine, dans un des riches hôtels particuliers de la rue Borghèse.

Celui dans lequel nous le ferons entrer était situé vers le milieu de cette rue.

C'était une grande maison carrée entourée d'un jardin rempli de verdure et d'arbres, lequel, n'était son manque d'étendue, aurait pu être dénommé un parc.

Un mur assez élevé faisait le tour de cette propriété, dans laquelle on ne pouvait pénétrer que par la grande porte en fer forgé située sur la rue Borghèse et par une petite entrée de service donnant sur une rue adjacente, tout au bout du jardin.

Cet hôtel était la demeure de M. Roncereaux, président de section au Conseil d'Etat, certainement l'une des notabilités politiques de l'époque.

Veuf depuis plusieurs années, il vivait là avec sa fille Simonne et deux domestiques.

Possesseur d'une grande fortune, il aurait pu élire domicile dans l'un des quartiers élégants de Paris, au lieu de s'isoler dans ce coin perdu — mais d'ailleurs très aristocratique — de Neuilly-sur-Seine.

Mais sa maison, qui datait de longtemps, avait vu naître et mourir son père, sa fille y était venue au monde, sa femme y avait rendu le dernier soupir et il était attaché par tous ces souvenirs aux vieux murs de sa demeure.

Celle-ci était d'ailleurs meublée et ornée avec un goût des plus sûrs dont chaque pièce portait comme l'empreinte.

Sans nous attarder à décrire les merveilles artistiques dont, en collectionneur éclairé, le vieux magistrat avait rempli son logis, pénétrons dans une des plus belles pièces de ce logis, le bureau de M. Roncereaux.

Il est onze heures du soir.

C'est le moment où au cercle Vendôme, le faux comte Spolini est pris en flagrant délit de vol.

En face de son père qui, assis derrière un grand bureau de chêne massif, est plongée dans la lecture d'un vieil in-octavo, Simonne Roncereaux se livre à un de ces travaux féminins qui, tout en permettant aux mains de ne pas rester inactives, laissent à la pensée son libre cours.

Exquisement blonde, Simonne est certainement la plus délicieuse jeune fille qui se puisse imaginer.

La fraîcheur de son teint, la douceur de ses yeux, l'éclat de ses lèvres purpurines, tout en elle attire le regard et le retient, charmé et conquis.

Sous le corsage qui la moule impeccablement, on la devine déjà femme et d'une pureté de formes accomplie.

Elle est de ces créatures qu'on rêve de voir heureuse on ne sait guère pourquoi, simplement parce qu'elles sont belles et que notre esprit ne peut concevoir la beauté sans le bonheur.

Et cependant Simonne Roncereaux ne donne pas l'impression d'une créature heureuse.

Son regard est voilé d'une mélancolie profonde : un nuage de tristesse semble couvrir son visage charmant, et, dans les sillons presque imperceptibles qui soulignent ses yeux, on croit retrouver la trace de larmes récentes.

Cette mélancolie et cette tristesse sont si apparentes, quelque effort que fasse la jeune fille pour les dissimuler, qu'elles n'ont pas échappé à son père.

A plusieurs reprises, il a interrompu sa lecture et regardant longuement son enfant, a eu, après cette contemplation, un hochement de tête significatif.

Enfin n'y tenant plus et comme l'heure approche à laquelle le père et la fille ont l'habitude de se séparer, il demande à brûle-pourpoint.

— Simonne, qu'est-ce que tu as, mon enfant ?

A cette question, la jeune fille releva brusquement la tête.

— Que voulez-vous dire, mon cher père ?

— Je te demande ce que tu as, pourquoi tu parais si triste, si affectée ?

— Mais je n'ai rien, mon père.

— Si !

— Je vous assure...

— Ne cherche pas à me tromper. Tu as un chagrin quelconque que tu ne veux pas m'avouer.

— Moi ?

— Oui, toi, et cela ne date pas d'aujourd'hui. Voici plus d'un mois que je te trouve changée : autrefois, tu étais rieuse, pleine d'entrain et de bonne humeur : à présent, tu parles à peine, tu souris rarement et tu ne ris jamais.

(A suivre).